



Devenir des personnes handicapées après une formation Afpa

Rapport d'enquêtes 2006

Sommaire

1. Commande / Contexte.....	3
2. Méthodologie de l'enquête	3
3. Le public formé (enquête Devenir 2006 – segment principal)	4
4. Les formations suivies	6
5. L'insertion professionnelle des stagiaires handicapés.....	7
6. Nature de l'insertion professionnelle des stagiaires handicapés	7
7. L'opinion des stagiaires handicapés quant à la formation	10
8. Résultats régionaux – Indicateurs emplois	11

1. Commande / Contexte

Les informations présentées dans ce document sont issues de l'enquête d'insertion à six mois des anciens stagiaires de l'AFPA. Les données concernant les personnes handicapées ont été extraites de la base d'enquête 2006 suivant une double requête.

La première porte sur le statut des stagiaires qui est le code identifiant de leur mode de rémunération. Les personnes handicapées bénéficient en effet d'une réglementation particulière leur accordant le droit à une rémunération plus élevée. La deuxième porte sur la mesure de financement du stage par l'AGEFIPH ou par l'Etat dans le cadre des programmes destinés aux publics spécifiques du PAS.

L'échantillon ainsi extrait peut ne pas recouvrir l'intégralité des personnes handicapées reconnues comme telles par la COTOREP : malgré le bénéfice financier qu'elles peuvent en tirer, toutes ne déclarent pas leur statut et leur handicap et toutes les personnes ne sont pas identifiées comme pouvant relever de la convention AFPA/AGEFIPH.

2. Méthodologie de l'enquête

Il s'agit d'une enquête postale avec relance téléphonique, exhaustive, par questionnaire. Tous les stagiaires sont questionnés six mois après la fin de leur formation à l'AFPA, pourvu qu'ils soient restés au moins 72 heures en stage, à l'exception des salariés reçus en formation au titre du plan de formation continue de leur entreprise et des bénéficiaires d'un CIF.

L'enquête 2006 porte sur les situations six mois après la sortie de formation enregistrées en 2006, donc sur les stagiaires sortis de formation au cours du 2ème semestre 2005 et du 1^{er} semestre 2006.

Sont distingués au sein du champ générique de l'enquête défini plus haut trois segments faisant l'objet de traitements et d'analyses distincts :

- les stagiaires issus de formations homologuées ou référencées à caractère professionnel – appelé ci-après *segment principal*,
- les stagiaires issus de formations référencées préparatoires à une formation qualifiante,
- les stagiaires issus de formations spécifiques.

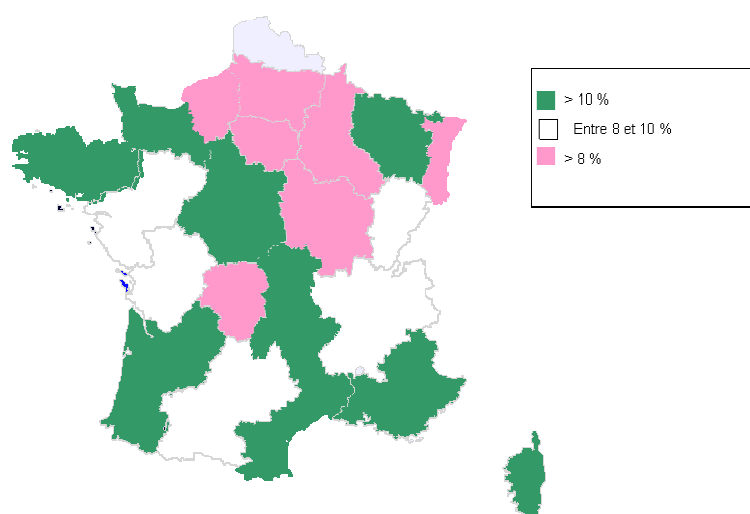
Ce document porte uniquement sur les personnes handicapées relevant du premier segment de l'enquête, stagiaires issus de formations homologuées ou référencées à caractère professionnel. Les caractéristiques de ce public ainsi que ses réponses à l'enquête seront mises en regard des caractéristiques et réponses de l'ensemble des stagiaires relevant du premier segment de l'enquête, handicapé et non handicapé.

3. Le public formé (enquête Devenir 2006 – segment principal)

Près de 4 800¹ stagiaires personnes handicapées ont été interrogés dans le cadre de l'enquête 2006, dont 3 800 rattachés au programme d'actions subventionnées par l'Etat. Ce nombre est en hausse de 18% par rapport à 2005 et représente 8.2% de l'ensemble des stagiaires. L'ensemble des personnes handicapées ne déclarant pas leur statut lors de leur entrée en formation, ces chiffres sont sous-évalués.

Répartition des PH en région

La proportion varie d'une région à l'autre entre 6% en Alsace à 13,3% en Auvergne.



Région	% PH
Alsace	6,0%
Aquitaine	10,0%
Auvergne	13,3%
Basse Normandie	11,9%
Bourgogne	6,9%
Bretagne	10,7%
Centre	10,9%
Champagne-Ardenne	7,6%
Corse	10,4%
Franche-Comté	9,2%
Haute-Normandie	7,5%
Ile-de-France	7,9%
Languedoc-Roussillon	10,4%
Limousin	7,7%
Lorraine	10,2%
Midi-Pyrénées	9,4%
Nord-Pas-de-Calais	9,6%
Pays de la Loire	9,4%
Picardie	6,5%
Poitou-Charentes	8,1%
Provence-Alpes-Côte-D'azur	10,3%

¹ Ce chiffre de 4 800 n'est pas comparable avec les volumes de PH affichés, notamment pour le suivi de la convention AFPA/AGEFIPH. Il ne porte en effet que sur le 1er segment de l'enquête, excluant un nombre important de stagiaires handicapés bénéficiaires de formations spécifiques, préparatoires ou d'EAD. Il porte sur des sorties de formation dont le nombre est forcément différent de celui des entrées sur une même période. Il est obtenu à partir d'une base "dé doublonnée", chaque individu n'étant compté qu'une seule fois, même s'il a suivi plusieurs formations au cours de la période.

Répartition des PH selon le niveau scolaire

Le niveau scolaire moyen est globalement moins élevé que celui des stagiaires du segment principal de l'enquête. En particulier, la proportion, parmi les personnes handicapées d'anciens étudiants de l'enseignement supérieur est très nettement inférieure à celle calculée sur l'ensemble du segment. A l'inverse, celle des stagiaires ayant atteint, au cours de leur scolarité, le niveau du CAP ou BEP est plus élevée chez les stagiaires handicapés.

Dernière classe suivie	PH %	Ensemble segment %
Primaire à 4ème	10.72	7.05
3ème	9.29	7.86
Début CAP ou BEP	9.60	8.76
Dernière année de CAP ou BEP	36.82	28.02
2nd ou 1ère	6.32	6.37
Terminale	16.84	22.03
Formation sup.	10.41	19.91

Répartition des stagiaires handicapés selon la situation avant l'entrée en stage et le type de passé professionnel

Immédiatement avant la formation les stagiaires handicapés sont moins souvent en emploi ("petits boulots") ou en formation (stage de formation, formation alternée, scolarité) et plus souvent au chômage que l'ensemble des stagiaires du segment. Moins souvent primo demandeurs d'emploi, leurs parcours professionnels sont aussi moins fréquemment caractérisés par l'alternance entre chômage et "petits boulots" (caractéristiques d'un public plus jeunes présentant moins de difficultés d'insertion) et plus souvent par la stabilité de l'emploi (longue période de travail régulier suivie de la rupture du chômage) et surtout par l'inactivité (longues périodes de maladies).

Situation à l'entrée en stage	PH %	Ensemble segment %
Emploi	9.57	14.48
Chômage	87.22	81.43
Formation, formation alternée, scolarité	3.21	4.09

Type de passé professionnel	PH %	Ensemble segment %
Travail régulier	45.41	43.06
Inactivité	14.86	7.62
Primo demandeur d'emploi	2.39	5.45
Chômage + petits boulots	14.31	18.58
Emplois + chômage	23.03	25.29

4. Les formations suivies

Les orientations des personnes handicapées les conduisent vers des domaines et des niveaux de formation différents, dans leur répartition, de ceux suivis par l'ensemble de stagiaires du segment principal. Les personnes handicapées optent ainsi moins souvent pour des formations du BTP et de l'industrie et plus souvent pour celles du tertiaire.

Proportion de PH par grands secteurs	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Tous niveaux
HORTICULTURE PAYSAGE	7,9%	-	-	7,9%
BTP	4,7%	13,7%	9,8%	5,7%
INDUSTRIE	4,7%	13,7%	9,8%	5,7%
TERTIAIRE	7,7%	8,3%	6,1%	7,6%
TOTAL	8,9%	11,2%	6,5%	8,2%

Cette répartition particulière ne s'explique qu'en partie par les particularités des différents domaines de formation qui les rendent plus ou moins accessibles à des personnes présentant des contre-indications, notamment physiques.

Les personnes handicapées sont présentes en moindre proportion dans les formations de niveau V et de niveau III où elles ne représentent respectivement que 8,9% et 6,5% des stagiaires et en plus forte proportion au niveau IV où elles sont 11,2%. Toutefois, un regard plus appuyé révèle une réalité plus complexe, cette répartition différant nettement d'un domaine à l'autre.

Ainsi, le caractère moins attractif du niveau V se vérifie-t-il surtout dans le BTP et l'Industrie (4,7% de personnes handicapées dans chaque secteur), domaines où la proportion de personnes handicapées est beaucoup plus importante parmi les stagiaires du niveau IV (13,7%). C'est dans ce secteur que le niveau IV est le plus attractif. Le tertiaire, lui, est plus accessible aux personnes handicapées aux niveaux V et IV.

La plus faible accessibilité du niveau III est, elle, générale, sans doute en raison de la faible proportion d'anciens stagiaires handicapés issus de l'enseignement supérieur.

5. L'insertion professionnelle des stagiaires handicapés

Indicateurs	PH 2004	PH 2005	PH 2006	2006 - segment principal
Actifs occupés à 6 mois	38.6 %	36.7 %	43.2%	55.5%
Accès à l'emploi en 6 mois	54.9%	51.1%	55.9%	70.1%

Même si l'écart avec le segment principal demeure important, le placement de personnes handicapées remonte en 2006 pour revenir au niveau de 2005 voir le dépasser. Ces chiffres sont en augmentation de 5 à 6 points par rapport à l'enquête 2005 où on observait un taux d'accès à l'emploi de 51,1% et un taux d'actifs occupés de 36,7%.

Les évolutions notées dans les enquêtes à 6 mois AFPA correspondent à la tendance générale de l'insertion professionnelle des personnes handicapées entre 2005 et 2006 : augmentation du nombre de personnes handicapées en emploi de 4% et baisse du nombre de demandeurs d'emploi handicapés de plus de 8%², ce qui implique une augmentation du taux d'insertion professionnelle des personnes (sans précision de délai). Pour ce qui est des recrutements aidés par l'AGEFIPH, une hausse de 5 points du nombre de placements est à noter (Cap emploi) entre 2005 et 2006.

Dans les facteurs qui peuvent expliquer de façon partielle l'écart entre le segment principal et les personnes handicapées, nous pouvons noter, comme évoqué plus haut, un niveau scolaire plus faible, des orientations professionnelles dans des secteurs professionnels souvent moins « porteurs » en matière d'emploi³ et une inscription dans le chômage plus ancienne.

6. Nature de l'insertion professionnelle des stagiaires handicapés

Type de contrat

La hausse des embauches s'appuie notamment sur une bonne mobilisation des contrats aidés dans le secteur non marchand.

Les taux de CDI parmi les contrats signés accusent une baisse compensée en partie par une hausse des contrats CDD de plus de 6 mois, des CNE et donc des contrats aidés.

La création d'entreprise continue de se développer même si sur ce point, par manque d'effectifs, l'enquête AFPA ne permet pas de noter une évolution véritable.

	Types de contrats - %					
	CDD	CDI	CNE	Contrats aidés	Indépendant, artisan, chef d'entreprise	intérim
Personnes handicapées	30.3	27.3	5.0	13.6	4.0	19.8
Segment principal	30.7	29.6	5.7	6.3	3.8	23.9

² In Rapport d'activité 2006 de l'AGEFIPH

³ Les secteurs du BTP et de l'Industrie, où sont le moins représentés les PH, ont respectivement des taux d'actifs occupés à 6 mois de 60.1% et 59.9 % pour l'enquête 2006 sur le segment principal alors que le tertiaire est à 53.3%.

Ces écarts restent toutefois relativement limités par rapport au segment principal.

Horaires de travail

Horaires hebdomadaires de travail	PH - %	Ensemble segment - %
moins de 20 heures	5.38	5.35
20 à 29 heures	17.50	11.30
30 à 34 heures	3.93	4.12
35 à 39 heures	61.64	66.09
40 à 44 heures	5.86	7.47
45 heures et plus	5.70	5.68

En conséquence du nombre plus important de contrat aidés – souvent à mi-temps -, les handicapés connaissent une proportion plus importante d'emplois à temps partiels.

Ces écarts restent toutefois limités.

Fonctions dans l'emploi

Principales fonctions exercées dans l'emploi	PH - %	Ensemble segment - %
Production, fabrication, chantier	20.16	27.13
Installation, entretien, réglage, réparation	11.25	14.78
Nettoyage, gardiennage, travaux ménagers	6.92	7.31
Manutention, magasinage, transports	11.68	9.37
Guichet, saisie, standard, secrétariat	12.28	8.15
Gestion, comptabilité, fonctions administratives	11.68	9.85
Commerce, vente, technico-commercial	9.17	8.87
Recherche, études, méthode, informatique	8.56	7.87
Directeur général ou un de ses adjoints directs	0.87	0.68
Enseignant, santé, information, autres	7.44	5.97

Des différences sensibles interviennent dans les fonctions exercées au sein des emplois occupés par les stagiaires handicapés et par ceux de l'ensemble du champ. Les personnes handicapées travaillent moins souvent dans des fonctions de "production, fabrication, chantier" et un peu moins en "nettoyage, gardiennage, travaux ménagers". En revanche, elles travaillent plus souvent dans le "guichet, saisie, standard, secrétariat" ainsi que dans les fonctions tertiaires/supports – gestion, comptabilité, recherche etc. – et de manière plus étonnante dans la "manutention, magasinage, transports".

Qualification dans l'emploi

Qualification dans les emplois occupés après le stage	PH - %	Ensemble segment - %
Ouvrier ou employé non qualifié	28.68	26.43
Ouvrier ou employé qualifié	53.64	56.73
Technicien, agent de maîtrise	15.14	13.69
Ingénieur, cadre	2.54	3.15

Salaires mensuels dans l'emploi

Salaires mensuels pour 35 heures hebdomadaires minimum	PH - %	Ensemble segment - %
Moins de 840 euros	7.47	6.05
840 à 990 euros	10.72	10.24
991 à 1140 euros	27.11	26.32
1141 à 1295 euros	20.12	22.15
1296 à 1449 euros	16.02	16.86
1450 euros et plus	18.55	18.37

Utilisation des connaissances techniques dans l'emploi

Utilisation connaissances techniques acquises en formation	PH - %	Ensemble segment - %
oui complètement	35.23	34.79
plutôt oui	30.85	31.71
plutôt non	13.23	13.41
non pas du tout	20.69	20.09

Correspondance emploi – formation

Correspondance emploi - formation	PH - %	Ensemble segment - %
oui complètement	40.35	37.80
plutôt oui	31.90	34.60
plutôt non	9.22	10.18
non pas du tout	18.52	17.42

Aucune autre variable qualitative ne présente de différence significative entre stagiaires handicapés et valides. Les mêmes écarts de pourcentages auraient pu être obtenus en tirant un échantillon de manière aléatoire plutôt qu'en sélectionnant les seuls stagiaires handicapés.

Les emplois trouvés par les stagiaires handicapés ne diffèrent donc pas de ceux trouvés par les stagiaires valides pour ce qui est du niveau de qualification, du salaire, ou encore de la correspondance entre emploi et formation suivie.

Nature des entreprises employeuses

Type d'employeur	PH - %	Ensemble segment - %
Service de l'Etat	9.27	6.29
Entreprise privée	79.44	83.24
Collectivité territoriale	5.02	3.79
Organisme de sécurité sociale	1.35	0.78
Entreprise publique	4.92	5.90

Plus souvent embauchés en contrats aidés, les personnes handicapées travaillent un peu plus fréquemment que les valides dans des services publics après leur formation à l'AFPA. La grande majorité accède toutefois à un emploi dans une entreprise privée

Taille des établissements d'embauche

Taille établissement	PH - %	Ensemble segment - %
1 à 9 personnes	25.83	27.03
10 à 19 personnes	15.47	13.82
20 à 49 personnes	18.19	18.54
50 à 499 personnes	28.38	26.67
500 et plus	12.13	13.94

Par contre il n'y a pas de différence significative sur la taille des établissements d'embauche.

7. L'opinion des stagiaires handicapés quant à la formation

Satisfaction des stagiaires quand à ...	PH – Note sur 10	Ensemble segment – Note sur 10
Accueil personnel Afpa	7.6	7.4
Relations formateur	8.1	8
Contenu des programmes	7.3	7.2
Méthodes d'apprentissage	7	7
Documents et supports pédagogiques	7	7
Matériel et locaux	6.5	6.5
Satisfaction générale	7.2	7.2

Les différences sont peu significatives en matière de satisfaction aux services liés à la formation, même si certains critères sont légèrement plus forts pour les personnes handicapées.

8. Résultats régionaux – Indicateurs emplois

Compte tenu de la faiblesse des effectifs de certaines régions, les tableaux ci-dessous sont à considérer avec une certaine prudence (un écart d'un ou deux individus entraînant un écart de plusieurs points de pourcentage sur un effectif faible). Le nombre de répondants parmi les stagiaires handicapés permettra de relativiser le résultat affiché pour les régions présentant les effectifs les plus faibles.

Régions	Accès à l'emploi en 6 mois		Actifs occupés à 6 mois	
	PH - %	Ensemble segment - %	PH - %	Ensemble segment - %
Alsace	68.9	73.3	44.6	57.3
Aquitaine	72.7	75.0	57.5	59.3
Auvergne	64.6	70.1	53.6	56.1
Basse Normandie	49.0	71.0	34.9	54.5
Bourgogne	50.4	73.0	31.3	56.0
Bretagne	64.5	79.5	49.7	63.5
Centre	65.6	74.8	53.1	58.8
Champagne-Ardenne	50.8	66.5	43.5	53.2
Corse	30.3	58.2	20.5	44.3
Franche-Comté	60.1	72.9	50.3	56.4
Haute Normandie	59.2	69.6	46.4	53.6
Ile-de-France	49.7	66.7	41.3	53.7
Languedoc-Roussillon	49.3	67.0	37.4	53.8
Limousin	61.3	74.5	43.3	61.8
Lorraine	51.9	66.9	40.0	52.4
Midi-Pyrénées	55.2	72.8	43.0	58.5
Nord-Pas-de-Calais	44.9	64.9	33.9	51.6
Pays de Loire	64.4	77.4	50.5	61.9
Picardie	42.0	71.3	29.7	56.1
Poitou-Charentes	51.7	74.3	38.9	58.0
Provence-alpes-ca	51.6	65.1	38.9	50.5
Rhône-Alpes	58.1	75.9	45.5	60.2